
Réformes du 1^{er} Conseil de modernisation des politiques publiques

Services du Premier ministre

- Suppression du Haut Conseil du secteur public
- Prise en charge des missions du Comité d'enquête sur les coûts et les rendements des services publics par la Cour des comptes
- Suppression du Conseil national de l'évaluation, dont les missions seront reprises sous une autre forme dans le cadre d'un renforcement de l'évaluation des politiques publiques
- Suppression du Haut Conseil de la coopération internationale, remplacé par un conseil stratégique sur l'aide publique au développement
- Transfert de la DGAFP au ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique
- Réforme de l'information délivrée par téléphone aux usagers
- Suppression de huit des neuf centres interministériels de renseignements administratifs (CIRA)
- Modernisation de la mission d'édition, de diffusion et d'information du public assurée par la Documentation française et la Direction des Journaux officiels

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales (Préfectures)

- Allègement du contrôle de légalité et centralisation de son traitement en préfecture
- Rationalisation du processus de délivrance des titres et rapprochement des guichets de délivrance des citoyens (mairies)

Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables

- Nouvel organigramme du ministère, centré sur les enjeux fondamentaux, qui permet le passage de 35 directions d'administration centrale à 5 grandes directions métier et un secrétariat général
- Création de directions régionales du développement durable, garantissant la cohérence des politiques du ministère au niveau territorial, qui reprendront les missions du ministère actuellement assumées par les directions régionales de l'équipement (DRE), les directions régionales de l'environnement (DIREN) et les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)
- Généralisation de la fusion des directions départementales de l'équipement (DDE) avec les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF)
- Amélioration de la programmation et des procédures de choix des grands programmes d'investissement
- Révision des dépenses fiscales environnementales
- Mise en place d'une régulation indépendante des différents modes de transport, en commençant dans un premier temps par les activités ferroviaires
- Modernisation de l'organisation de l'examen du permis de conduire, confiée à un opérateur spécifique, afin de réduire les délais et d'améliorer le taux de réussite



Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement

- Automatisation des contrôles aux frontières par l'installation de sas automatiques de contrôle dans les grands aéroports
- Réforme des modes de gestion et d'organisation des centres de rétention administrative pour en réduire les coûts
- Mise en place auprès des préfets d'une cellule experte en matière de contentieux des étrangers pour améliorer le taux de réussite des reconduites à la frontière
- Délivrance des visas : instruction et délivrance du titre de séjour concomitante pour les demandeurs d'un visa de long séjour qui ouvre droit à une autorisation de séjour
- Demandes de naturalisation : suppression de la double instruction par les préfectures d'une part et par la direction des populations et des migrations d'autre part

Ministère de l'agriculture et de la pêche

- Regroupement de la Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales et de la Direction Générale des Politiques Economique, Européenne et Internationale, qui traitent toutes deux de la politique agricole, dans une Direction Générale de l'Economie et des Territoires
- Création d'un organisme unique de paiement des aides agricoles par fusion de l'Agence unique de paiement et du CNASEA
- Regroupement des offices d'intervention au sein d'un établissement unique
- Rapprochement de la direction des pêches et de l'aquaculture, de l'OFIMER, du Centre national de traitement statistique de Lorient et du Centre de surveillance des pêches du Cross-Etel afin de mieux veiller au respect des directives communautaires
- Généralisation de la fusion des directions départementales de l'équipement (DDE) avec les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Ministère de la culture et de la communication

- Réorganisation de l'administration centrale autour des principales missions, ce qui conduira à réduire le nombre de directions d'administration centrale de 10 à 4 ou 5
- Regroupement des 7 corps d'inspection du ministère
- Réforme de l'audiovisuel public extérieur pour créer des synergies entre les opérateurs et améliorer leur visibilité
- Fin de la gestion directe de musées par la Direction des musées de France. Selon les cas, ces musées seront transférés à des collectivités locales, regroupés avec des établissements publics existants, érigés en établissements publics autonomes ou confiés à la Réunion des musées nationaux
- Modernisation de la gestion de la Réunion des musées nationaux (RMN) par filialisation de certaines de ses activités commerciales et rapprochement avec le Centre des monuments nationaux
- Généralisation des contrats pluriannuels de performance et des lettres de missions aux dirigeants des opérateurs
- Rénovation du statut du CNC avec création d'un conseil d'administration
- Regroupement du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'industrie en un seul opérateur, présent sur deux sites
- Transférer la propriété ou la gestion de certains sites patrimoniaux aux collectivités territoriales sur une base volontaire



Politique publique de la sécurité

- Transfert de la gendarmerie nationale sous l'autorité fonctionnelle du ministre de l'Intérieur, dans le respect du statut militaire des gendarmes
- Accroissement du potentiel opérationnel des forces de sécurité, par allègement des tâches administratives et des activités périphériques et substitution de personnels administratifs aux policiers et aux gendarmes qui exercent des activités non opérationnelles
- Adaptation de la répartition territoriale des forces de sécurité aux évolutions de la délinquance, notamment par rééquilibrage des forces entre Paris et le reste de l'Île-de-France
- Meilleure utilisation des forces mobiles, affectées exclusivement aux missions de sécurisation et en conséquence partiellement redéployées vers les forces de sécurité publique
- Amélioration de l'efficacité de la sécurité routière : recentrage sur les risques les plus élevés (réseau secondaire, lutte contre l'alcool au volant)
- Optimisation de l'utilisation des moyens de la sécurité civile

Ministère de la justice

- Optimisation des fonctions transversales en administration centrale dans le cadre d'un secrétariat général rénové
- Fédération des trois inspections du ministère au sein d'une inspection générale du ministère de la justice
- Révision de l'organisation des services territoriaux de la Justice autour de 9 ensembles interrégionaux
- Généralisation de commissions précontentieuses dans les ministères pour réduire la demande adressée à la justice administrative (en particulier au sujet de la fonction publique)
- Allègement des procédures judiciaires : ouverture d'un chantier d'allègement du code de procédure pénale
- Mise en place d'études d'impact systématiques sur les conséquences des lois nouvelles pour les instances judiciaires
- Transfert des détenus : mise en place d'un système de facturation des transferts
- Examen de la possibilité de déjudiciariser le divorce par consentement mutuel, qui pourra être réalisé devant les notaires lorsque l'ensemble des conditions du divorce fait l'objet d'un accord entre les époux
- Examen de la déjudiciarisation de certaines sanctions aux infractions routières qui pourraient être remplacées par des sanctions administratives tout aussi dissuasives et efficaces

Ministère de la Défense

- Lancement d'une étude de faisabilité du regroupement de l'ensemble de l'administration centrale dans un format resserré sur le site de Balard et cession des immeubles libérés
- Renforcement de l'autorité du CEMA sur les chefs d'état-major
- Recentrage du SGA sur le pilotage des fonctions transverses (finances, ressources humaines, juridique) et renforcement de la fonction financière
- Réforme de la procédure de conception et de lancement des programmes d'armement clarifiant les responsabilités des différents acteurs autour d'équipes intégrées
- Création d'un comité exécutif restreint et d'un comité d'investissement auprès du Ministre
- Rationalisation de l'administration au service des anciens combattants en faisant de



l'ONAC un guichet unique à maillage départemental de la prestation de services aux anciens combattants

Réforme de l'Etat territorial

- Faire du niveau régional le niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques de l'Etat dans les territoires
- Affirmation de l'autorité hiérarchique du préfet de région sur le préfet de département
- Création d'un nombre très réduit de grandes directions régionales avec des périmètres de compétence correspondant largement aux périmètres des missions des ministères dans la nouvelle organisation gouvernementale
- Réorganisation des services de l'Etat dans les départements en fonction des bénéficiaires de chaque politique publique

Réforme de la gouvernance des finances publiques

- Adoption d'un budget pluriannuel couvrant la période 2009 à 2011
- Définition de règles d'adoption plus strictes pour les dépenses fiscales, les mesures d'exonérations de cotisations sociales et les dispositifs affectant l'assiette des cotisations et contributions de sécurité sociale : limitation dans le temps de ces mesures, obligation de réaliser une étude d'impact préalable et examen périodique de leur efficacité socio-économique
- Etude de faisabilité d'une norme de dépenses fiscales à réaliser dans le cadre du conseil d'orientation des finances publiques

Réforme de la gestion des ressources humaines

- Simplification des mises à disposition des fonctionnaires et possibilité de mises à disposition de salariés du privé dans l'administration
- Création, pour chaque fonctionnaire, d'un droit effectif à la mobilité : impossibilité pour l'administration de s'opposer au départ d'un agent vers un autre emploi (sous réserve d'un préavis), suppression des entraves liées au statut du fonctionnaire pour exercer des missions de niveau comparable, mise en place de primes encourageant la mobilité ou accompagnant la réorganisation des services, création d'une indemnité de départ volontaire
- Développement du suivi individualisé des agents et de la culture du résultat au sein de l'administration : substitution d'un entretien d'évaluation à la notation, extension aux cadres de la rémunération en fonction des résultats, mise en place d'entretiens et de bilans de carrière, mise en place d'une révision générale du contenu des concours
- Amélioration de l'ouverture de la fonction publique à la diversité des profils : suppression de toutes les limites d'âge pour l'accès à la fonction publique, suppression des barrières liées aux critères physiques, mise en place d'un plan en faveur de la diversité des effectifs dans toutes les écoles de la fonction publique

Réforme de la paye et des pensions des agents publics

- Création d'un un opérateur national de paye au service de la restructuration de la chaîne paye
- Constitution du compte individuel retraite de chaque fonctionnaire permettant une connaissance de leurs droits à retraite au fur et à mesure de leur carrière
- Mise en place de centres d'appel téléphoniques et internet par lesquels les fonctionnaires retraités et actifs pourront obtenir des renseignements à caractère général ou sur leur dossier personnel de pension



- A terme, mise en place d'un processus unique et industrialisé de la liquidation des pensions

Réforme de l'immobilier de l'Etat

- Mise en place d'un Etat propriétaire unique
- Généralisation des loyers budgétaires
- Remplacement de la notion juridique d'affectation par des quasi-baux publics révisables et qui définiront les obligations de chaque partie (loyer, entretien)
- Recensement et dynamisation du patrimoine détenu par les grands opérateurs

Réduction de l'impôt papier

- Recensement de l'ensemble des obligations administratives imposées aux entreprises et identification des possibilités de rationalisation
- Mesure des charges administratives pour les obligations jugées prioritaires par les entreprises et les services instruisant les dossiers
- Mise en œuvre de plans de simplification pour les 1000 procédures les plus lourdes ou jugées les plus « irritantes » avec un objectif de réduction des charges de 25%

Amélioration de l'accueil dans les services publics

- Extension des garanties données au public sur la qualité de l'accueil : application systématique des 18 engagements de service et de suivi de l'accueil à toutes les administrations d'Etat (référentiel Marianne)
- Amélioration de l'accueil physique des administrations : élargissement des horaires d'ouverture des guichets en fonction des attentes locales des usagers et mise en place de plages horaires de rendez-vous pour tous les services accueillant du public afin de réduire les temps d'attente aux guichets
- Amélioration de l'efficacité de l'accueil téléphonique des administrations : mise en place dans chaque ministère d'un accueil téléphonique de qualité, élargissement des horaires d'ouverture du centre d'appel généraliste « 39-39 » (8h00 à 20h00 du lundi au vendredi et les samedis de 9h00 à 18h00), extension des services offerts par le 39-39 et limitation du coût d'appel vers les administrations au coût d'un appel local
- L'accueil physique et téléphonique de chacun des ministères fera l'objet d'une évaluation extérieure par un tiers, qui sera publiée annuellement.
- Renforcement de l'administration électronique : création d'un portail internet unique de renseignement administratif et d'accès aux téléprocédures, adoption d'une charte ergonomique unique pour tous les services en ligne, mise en place de l'accusé de réception électronique à toute demande formulée par courriel

Réforme de l'organisation des achats de l'Etat

- Création d'une agence des achats de l'Etat chargée du pilotage et de la coordination des achats des administrations de l'Etat
- Dans chaque ministère où il n'existe pas, nomination d'un responsable des achats ayant compétence sur l'ensemble des achats courants du ministère
- Développement de l'externalisation du parc automobile de la gamme commerciale, sur le modèle du travail conduit par le ministère de la Défense en la matière

Simplification des procédures internes à l'Etat

- Expérimentation de la création d'agences de service public sans personnalité morale, bénéficiant d'une autonomie et d'une souplesse de gestion accrue



- Limitation des consultations préalables à l'édition d'un texte
- Allègement des règles relatives à l'organisation interne des ministères
- Simplification des procédures de passation des marchés publics, par des suppressions de consultations et d'obligations formelles inutiles
- Allègement du contrôle financier, avec une expérimentation de suppression du visa préalable, remplacé par un comité d'engagement en amont

Politique publique de la santé

- Mettre en place des dispositifs de stabilisation automatique de l'assurance maladie reposant sur une meilleure maîtrise des dépenses
- Renforcer la lutte contre la fraude : renforcer la coordination des politiques de lutte contre les fraudes ; professionnaliser la fonction de contrôle par une mutualisation des moyens ; développer les outils de lutte contre la fraude

Politique publique de la famille

- Développer la lutte contre la fraude : généralisation des comités locaux de lutte contre la fraude ; automatisation des contrôles des caisses d'allocation familiales et développement de l'analyse des risques ; développement des échanges de données informatiques ; mise en place d'indicateurs de performance des contrôles

Politique publique des solidarités

- Pénalisation financière des administrations de l'Etat qui ne s'inscrivent pas sur une trajectoire de respect de l'objectif d'insertion professionnelle des handicapés

Politique du développement des entreprises

- Fusion d'OSEO et de l'All pour constituer un opérateur de référence en matière de soutien à l'innovation des entreprises, gérant les aides aux pôles de compétitivité actuellement gérées par le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi

